INTRODUCTION

Cette analyse financière rétrospective se base sur les cinq dernières années, en privilégiant les exercices 2016 à 2018.

Les données chiffrées, exprimées en K€, sont issues des comptes de gestion de l'Ecole des Beaux Arts de Nantes (ESBAN).

Compte-tenu de la spécificité de l'établissement, les données ne pourront pas être comparées avec d'autres établissements.

Depuis la rentrée 2018/2019, l'école des beaux arts de St Nazaire a été intégrée à celle de Nantes, pour devenir l'Ecole des Beaux Arts de Nantes et de St Nazaire, ou l'ESBANSN.

PRINCIPAUX CONSTATS

A l'issue de l'exercice 2018 l'établissement présente une situation financière fragilisée qui se traduit notamment par une CAF négative et une structure bilantielle déséquilibrée avec un fonds de roulement qui reste faible.

Au cours de la période 2014-2018, l'évolution des charges et des produits réels s'est révélé défavorable à l'établissement, avec des évolutions respectives de 19,5 % et de 15 %.
Cette détérioration est particulièrement marquée pour la période 2016-2018 avec une augmentation des charges de 13 % (+696 486 €) contre 4,3 % (+238 690 €) pour les produits, alors que de 2014 à 2016 la tendance était inverse avec + 10,3 % (+525 481 €) pour les produits et +5,8 % (+292 521 €) pour les charges.

En 2018, la situation a été encore plus tendue avec un effet ciseaux, de hausse des charges de 5,9 % (+336 192 €) et de baisse des produits de -1,6 % (-93 206 €).

La hausse des charges de 2014 à 2018 provient, notamment, de celle des charges de personnel (1er poste de charges avec une part de 75,3%) qui ont été accrues de 6,4 %, mais avec une accélération sur les deux dernières années (+10 % soit + 401 484 €), alors qu'elles avaient été réduites de 3,3 % de 2014 à 2016.
Le deuxième facteur d'augmentation se trouve dans les charges générales (1,140 M€) qui ont progressé de 59 % (+424 1213 €) de 2014 à 2018 et ce principalement à compter de 2016.

La hausse des produits se répartit, principalement, entre les dotations et les produits courants composés à 98 % des droits d'inscription.
Les dotations (5,114 M€ soit 87,4 % des produits réels) progressent de 8,2 % (+389 297 €) sur la période mais restent quasiment stables en 2018 (-0,2 % soit – 10 511 €).
Les droits d'inscription (703 639 €) dont la part dans les produits réels n'étaient que de 5,6 % en 2014 ont été multipliés par 2,5 de 2014 à 2018 (+417 920 €) portant ainsi leur part dans les produits à 12 %.

Il résulte de cette évolution défavorable des charges et des produits, un affaissement de la CAF qui devient négative en 2018 à hauteur de – 222 519 €.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20200617-264-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2020

Lors des trois dernières années, le montant de la CAF s'est avéré insuffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital, qui s'est inscrit dans une tendance haussière (595 608 € en 2016, 886 870 € en 2017 et 1,166 M€ en 2018), générant ainsi une CAF nette négative dont la dégradation n'a cessé de s'amplifier passant ainsi de -360 031 € en 2016 à – 679 991 € puis à - 1,388 M€ en 2018.

Il convient de plus, de préciser que l'établissement n'a pas procédé en 2018 au remboursement de la 1ère échéance annuelle de 780 000 € relative à l'avance de trésorerie accordée par Nantes Métropole.

L'encours de la dette qui n'était que de 6 M€ en 2015, a été multiplié par 4 (avec principalement une mobilisation d'emprunts de 11,630 M€ en 2015) sur la période et s'élève à l'issue de l'exercice 2018 à 24,482 M€ dont 3,7 M€ d'avances accordées par Nantes Métropole en 2017, avec un échéancier de remboursement étalé sur les années 2018, 2019 et 2020.
La marge de manœuvre de l'établissement en la matière est inexistante compte tenu de son incapacité à générer une CAF permettant de rembourser l'annuité en capital et de faire face au remboursement de l'avance accordée par Nantes Métropole.

La structure bilantielle est déséquilibrée avec un fonds de roulement qui, après un recul de 19 % (-126 133 €) s'établit à 523 549 € (qui aurait dû être négatif si l'établissement avait procédé à la 1ère échéance de remboursement de l'avance de Nantes Métropole) mais qui ne permet de couvrir que 31 jours de dépenses réelles de fonctionnement pour un seuil de sécurité préconisé de 60 jours. L'établissement parvient certes à dégager une trésorerie bilantielle positive de 3,284 M€ mais ce, grâce, principalement, à un besoin en fonds de roulement négatif (-2,760 M€) constituant une ressource alimentée en grande partie par des dettes fournisseurs.

L'établissement va devoir trouver des solutions, pour redresser sa situation bilantielle, qui devront intégrer un réexamen des conditions de remboursement de l'avance de Nantes Métropole. Il devra impérativement redresse sa CAF

► Une augmentation des dépenses de fonctionnement de +19,50 %, plus rapide que les recettes de même nature (+15%), ce qui est appelé « l'effet ciseaux ».

Les charges de fonctionnement ont eu une évolution moins forte entre 2014 et 2016 (+ 5,75%), alors que les produits ont augmenté de 10,35 % sur cette même période.
A l'inverse, entre 2016 et 2018, les charges ont augmenté de + 12, 95 %, (soit + 696 486€), alors que les recettes ne progressaient que de 4,25 %, soit + 238 390€.

► Des recettes en augmentation, mais non maîtrisées par l'établissement.

En effet, les principales ressources se composent des dotations (de Nantes Métropole, de la ville de Nantes, ou de l'État) qui sont en augmentation sur la période, et des recettes liées aux inscriptions des élèves. Ces dernières augmentent entre 2014 et 2017 (+8,50%), mais stagnent sur l'année 2018 (-0,50%).

► Une CAF brute qui malgré une évolution positive entre 2014 et 2016 (soit + 232 960€) , enregistre une première baisse de 28 698€(soit -12,20%) en 2017, pour être négative en 2018 et atteindre un montant de -222 519€ .

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20200617-264-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2020

La CAF nette, qui correspond à la CAF brute moins le remboursement de la cette, est négative depuis 2016 (-360 031€) et elle continue à se dégrader, pour atteindre le montant de – 1 388 082€ en 2018, suite au remboursement anticipé d'un emprunt.

La CAF ne couvre plus les remboursements des emprunts depuis 2015.

► Des investissements difficilement ou pas du tout autofinancés par l'établissement : en effet, la dégradation de la CAF ne permet pas le financement de ses investissements, la différence étant comblée par les subventions d'investissement et les emprunts.

► Un Fonds de Roulement positif, en progression jusqu'en 2017, mais qui enregistre une baisse de 18,40 % en 2018, soit – 126 131€.
Le Besoin en Fonds de Roulement, positif en 2016 (569 222€), devient négatif en 2017, de - 806 369€, puis accuse une forte baisse en 2018, pour atteindre - 2 760 164€.

► Compte-tenu d'un endettement important, l'établissement ne possède pas de marge de manœuvre en ce domaine, et rencontre des difficultés pour respecter les modalités de remboursement de l'avance faite auprès de Nantes-Métropole.

► un nécessaire redressement de la CAF brute, afin de couvrir au maximum le remboursement des emprunts.

L'ESBANSN devra impérativement maîtriser ses charges, car l'école ne dispose que de peu de marges de manœuvre sur les produits qui dépendent entre autres des inscriptions.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20200617-264-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2020